

# **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du Mardi 18 Octobre 2016**

### **\* Modification des critères 2016 de calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire**

Le Conseil Communautaire de la CIDERAL, par délibération en date du 4 octobre 2016, a décidé de modifier les critères de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette modification des critères de la DSC 2016.

### **\* Composition du Conseil Communautaire : répartition des sièges du Conseil Communautaire de l'EPCI issu de la fusion des communautés de communes de la CIDERAL, Hardouiniais-Mené et extension aux communes de Le Mené et de Mûr de Bretagne**

La fusion de plusieurs communautés entraîne obligatoirement une nouvelle répartition des sièges attribués aux communes qui seront membres de la communauté issue de la fusion.

La composition du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion de la CIDERAL et de la communauté de communes d'Hardouiniais-Mené et extension aux communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne sera, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, fixée selon les conditions prévues à l'article L. 5211-6-1 du CGCT.

Le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire de la communauté issue de la fusion sont établis :

- soit conformément au droit commun ;
- soit par le biais d'un accord local.

Le nombre de siège est défini en fonction de la population totale du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Le Conseil Municipal a décidé de retenir la répartition de droit commun pour la composition du conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion de la CIDERAL, de la communauté de communes Hardouiniais-Mené et extension aux Communes de Le Mené et de Mûr-de-Bretagne. Le nombre de conseillers communautaires sera égal à 74. Le Conseil Municipal a pris connaissance du tableau de répartition des sièges en retenant la répartition de droit commun

### **\* Modification des limites territoriales des arrondissements : proposition de Monsieur le Préfet**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet de modification des limites territoriales des arrondissements de Guingamp, Dinan et Saint-Brieuc, proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, afin notamment de faire coïncider les limites des futurs ensembles intercommunaux et celles de arrondissements. Cette proposition a pour objectif de mettre en cohérence les arrondissements avec les bassins de vie et les pays, et à donner de la visibilité au rattachement des communes avec les services de l'Etat et avec ceux de la nouvelle intercommunalité qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, va résulter de la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale du 30 mars 2016. Dans cette perspective, la Commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché, qui relève à ce jour de l'arrondissement de Guingamp, serait rattachée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'arrondissement de Saint-Brieuc, à l'instar de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle relèvera à cette date.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur cette réforme.

### **\* Redevance de l'assainissement collectif : tarifs pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire pour l'année 2017 les tarifs de redevance d'assainissement collectif facturés par VEOLIA Eau :

- Part fixe = 128 € TTC facturée en deux fois dans l'année
- Part variable = 1,40 € TTC du m<sup>3</sup>

### **\* Effacement des réseaux de télécommunications « Rue du Porch » : devis et convention d'Orange**

Le Conseil Municipal a accepté le devis d'Orange concernant l'enfouissement d'une artère Orange « rue du Porch » et a donné délégation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange. Le montant total des travaux s'élève à la somme de 6 482,60 €. Le montant des travaux pris en charge par Orange est de 5 775,92 € et la part due par la Commune sera de 706,68 € TTC.

### **\* Réunion publique du 27 octobre 2016 concernant l'aménagement du Bourg**

Une réunion publique aura lieu le Jeudi 27 octobre 2016 à 20H00 à la Salle Polyvalente pour la présentation à la population des premières esquisses réalisées par la Société Horizon Paysage concernant le projet d'aménagement du Bourg.